



# LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## Discours sur le budget 2014-2015

20 février 2014

**Communiqué n° 1**

Un contrôle des dépenses réussi et une bonne gestion des finances publiques

**Communiqué n° 2**

Maîtres et prospères chez nous

**Communiqué n° 3**

Plus de 280 millions de dollars pour renforcer la solidarité

**Communiqué n° 4**

Assurer la prospérité des régions

**Communiqué n° 5**

La culture : à la fois reflet de notre identité et moteur économique

**Communiqué n° 6**

Le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé : le rapport du groupe d'experts accueilli favorablement par le gouvernement

**Communiqué n° 7**

Publication du rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises





**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°1**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **Un contrôle des dépenses réussi et une bonne gestion des finances publiques**

**Québec, le 20 février 2014** – Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a déposé aujourd'hui le budget 2014-2015. « L'objectif que nous nous sommes fixé en matière de dépenses est exigeant. Il correspond à une conviction. Nous sommes persuadés que la création d'emplois et la prospérité qu'elle permet ne pourront être durables que si elles s'appuient sur une situation financière saine. Le défi est de combler l'écart entre les dépenses et les revenus qui a été creusé au moment de la récession de 2008-2009. Contrairement à l'ancien gouvernement libéral, nous avons fait le choix de ne pas accroître davantage les impôts et les taxes des Québécois », a déclaré le ministre.

Le ministre confirme l'approche responsable du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Le budget 2014-2015 maintient les déficits anticipés de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015. « L'impact de ces déficits sur la dette sera pleinement compensé par des versements supplémentaires au Fonds des générations, à compter de 2016-2017 », a précisé le ministre.

#### **Un contrôle réussi des dépenses**

« Grâce à l'effort partagé par tous mes collègues, je suis fier de souligner aujourd'hui que pour la première fois en dix ans, le gouvernement atteint ses cibles de dépenses », a déclaré le ministre.

Les efforts consentis ont été récompensés. Les *Comptes publics 2012-2013* ont démontré que le gouvernement a respecté ses cibles de dépenses, en instaurant un contrôle rigoureux, et cela tout en protégeant les services à la population. « En 2012-2013, la croissance des dépenses de programmes a été limitée à 1,2 %, ce qui constitue la meilleure performance des dix dernières années », a signalé le ministre.

« De plus, pour l'année 2014-2015 et les deux années suivantes, la croissance des dépenses de programmes est établie à 2,0 % par année, alors que sous l'ancien gouvernement, l'augmentation des dépenses de programmes a été de plus du double, soit de 4,4 % en moyenne par année », a ajouté le ministre.

**Une rémunération responsable**

Pour atteindre ces objectifs de dépenses, le ministre a annoncé que le gouvernement entend convenir d'une entente avec les employés de l'État en tenant compte de la capacité de payer des contribuables. « Le gouvernement souhaite une entente négociée, juste et équitable pour toutes les parties », a ajouté le ministre. Le gouvernement souhaite également convenir avec les médecins d'une nouvelle entente tenant compte, notamment, du maintien des avancées importantes réalisées en matière de rémunération et de son évolution par rapport au reste du Canada.

**La qualité et l'efficience des services publics**

Le gouvernement souhaite accroître la qualité et l'efficience des services publics en implantant le financement axé sur les patients dans le réseau de la santé. Par ailleurs, des efforts sont demandés aux organismes publics dans la gestion de leurs dépenses. Le ministre ajoute que le gouvernement souhaite évaluer l'efficacité de l'organisation et des modes de prestation des services offerts à la population.

**Assurer le financement des services publics**

Afin d'assurer la qualité et la pérennité des services de garde, ainsi que de poursuivre le développement du réseau, le ministre a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le tarif pour les services de garde passera à 8 \$ par jour, puis à 9 \$ l'année suivante, et qu'il sera indexé pour les années subséquentes.

Par ailleurs, tout en reconnaissant l'apport indéniable des étudiants étrangers à la société québécoise, le gouvernement entend revoir l'ensemble des exemptions et droits de scolarité qui leur sont appliqués. Les sommes dégagées seront utilisées pour financer les universités.

**Contrer l'évasion fiscale**

La lutte contre l'évasion fiscale, le travail au noir et la criminalité constitue une priorité pour le gouvernement. Le ministre annonce la mise en place des modules d'enregistrement des ventes dans les bars et les restos-bars dès l'automne 2014. Des mesures additionnelles seront également mises en place dans le secteur de la construction.

**Une gestion responsable des finances publiques**

La volonté du gouvernement est d'accroître l'efficience des services offerts à la population, d'optimiser les services offerts pour chaque dollar dépensé par l'État et de respecter la capacité de payer des citoyens. Le gouvernement a fait le choix de ne pas accroître davantage les impôts et les taxes des Québécois. « C'est en gérant les finances publiques efficacement et de façon responsable que nous ferons en sorte que chaque contribuable en aura pour son argent et que nous serons maîtres et prospères chez nous », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363

**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°2**  
**#budgetQc**

**BUDGET 2014-2015**

**Maîtres et prospères chez nous**

**Québec, le 20 février 2014** – « Au début des années 60, Jean Lesage et René Lévesque ont inspiré la révolution tranquille en faisant résonner leur “Maîtres chez nous” C’est en étant audacieux et visionnaire que l’État québécois a créé Hydro-Québec, telle que nous la connaissons aujourd’hui, et imaginé la Caisse de dépôt et placement. Aujourd’hui, nous reprenons le flambeau. Nous marchons dans les pas de ces bâtisseurs et prenons les rênes de notre économie. Nous exploiterons notre pétrole et nos richesses naturelles correctement, nous protégerons nos sièges sociaux avec fermeté et nous ferons prospérer nos sociétés à travers le monde. À partir d’aujourd’hui, nous serons non seulement maîtres chez nous, mais également prospères chez nous », a déclaré le ministre des Finances et de l’Économie lors du dépôt du budget 2014-2015.

« La prospérité que nous visons doit bénéficier aux Québécois. C’est en ce sens que notre politique économique met au premier rang les intérêts du Québec. Elle vise à mobiliser les moyens nécessaires pour être maîtres et prospères chez nous, tout en restant ouverts sur le monde et sur les possibilités de développement qu’il nous offre », a ajouté le ministre des Finances et de l’Économie, M. Nicolas Marceau.

C’est dans ce contexte que le ministre a souligné l’importance des prises de participations dans l’exploration pétrolière : « Être maîtres et prospères chez nous, c’est s’assurer, nous les Québécois, d’être les premiers bénéficiaires des richesses éventuellement découvertes. » Ce même objectif guide le gouvernement dans les secteurs des mines et des forêts.

C’est également pour que nous soyons maîtres et prospères chez nous que le gouvernement entend protéger nos sièges sociaux. Le ministre a déposé le rapport du groupe de travail présidé par M. Claude Séguin sur la protection des sièges sociaux. Le ministre a aussi annoncé l’intention du gouvernement de mettre rapidement en œuvre les principales recommandations du rapport.

**Il n’y a jamais eu autant de Québécois au travail**

Le ministre des Finances et de l’Économie a également annoncé plusieurs bonnes nouvelles. « On comptait le mois dernier 4 058 000 emplois. Il n’y a jamais eu autant de Québécois au travail dans toute notre histoire. L’économie québécoise a créé 47 800 emplois en 2013, ce qui représente la meilleure performance depuis trois ans », a précisé le ministre.

Le taux de chômage en 2013 a été à son niveau le plus bas depuis la récession de 2008-2009, soit 7,6 %.

### **13,5 milliards de dollars d'investissements privés**

« Les efforts consentis par le gouvernement depuis son arrivée ont eu un effet significatif. Entre septembre 2012 et février 2014, le gouvernement a apporté son soutien à des projets d'investissement privé dont le montant total atteint près de 13,5 milliards de dollars. Ces projets permettront au total de créer et de consolider près de 33 000 emplois au Québec », a précisé le ministre.

Par ailleurs, « La valeur des investissements des entreprises québécoises a atteint 35,4 milliards de dollars en 2013. L'année 2012 a été bonne. L'année 2013 a été encore meilleure. Les investissements sont la clé de la création d'emplois et de la prospérité future », a poursuivi le ministre.

### **91 milliards de dollars pour nos infrastructures publiques d'ici dix ans**

Le gouvernement a mis de l'ordre dans la gestion des investissements publics. « Nous avons adopté un cadre de gestion rigoureux, afin d'en faire davantage avec chaque dollar investi. En moins d'un an, et seulement pour les infrastructures de transport, nous avons réalisé des économies de 240 millions de dollars grâce à une politique exigeante en matière d'intégrité. Au cours des dix prochaines années, le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de 90,8 milliards de dollars », a déclaré le ministre.

### **La mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi**

Le ministre des Finances et de l'Économie a fait le point sur la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi.

Le déploiement des quatre mesures phares annoncées en octobre dernier produit déjà des effets sur l'économie et l'emploi. Le ministre a abordé successivement l'utilisation des surplus d'électricité, l'accélération des investissements publics, les mesures fiscales pour stimuler les investissements, puis les investissements dans le Nord québécois.

Le ministre a fait le point sur les quatre politiques et stratégies annoncées dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi. Il a ainsi présenté les premiers résultats de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, de la Politique industrielle québécoise, du Plan de développement du commerce extérieur et de la Stratégie d'électrification des transports.

Des projets majeurs sont en cours en matière de recherche et d'innovation. Sur le plan industriel, le programme d'identification et d'accompagnement de 300 entreprises performantes et prometteuses, surnommées « les gazelles », est officiellement lancé.

« Les sommes mises à la disposition des centres locaux de développement afin de favoriser l'accès aux capitaux pour le démarrage ou l'expansion des entreprises sont renouvelées pour cinq ans. Aussi, le fonds Anges Québec Capital est bonifié de 25 millions de dollars. Nous allons également permettre à Capital régional et coopératif Desjardins de faire une émission de 150 millions de dollars d'actions pour 2014, afin qu'elle poursuive ses interventions financières en région, particulièrement dans les territoires aux prises avec des difficultés économiques », a annoncé M. Marceau.

La Politique économique Priorité emploi permettra la création de 43 050 emplois d'ici 2017, qui s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus. Ainsi, au total, ce sont 125 000 nouveaux emplois qui seront créés au cours des trois prochaines années.

De plus, les efforts concernant l'allégement réglementaire et administratif commencent à porter leurs fruits.

« Ces nombreuses mesures contribueront à faire en sorte que nous serons maîtres et prospères chez nous », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363



**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°3**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **Plus de 280 millions de dollars pour renforcer la solidarité**

**Québec, le 20 février 2014** – À l'occasion du dépôt du budget 2014-2015, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement investira 270 millions de dollars pour la construction de 3 250 nouveaux logements abordables. Le ministre des Finances et de l'Économie a annoncé que « parmi les 3 250 nouveaux logements construits dans le cadre du programme AccèsLogis, 500 unités seront réservées aux personnes en situation d'itinérance ».

#### **6 millions de dollars pour des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance**

Le ministre a également annoncé que « le gouvernement investira en 2014-2015 une somme additionnelle de 6 millions de dollars pour des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance, particulièrement pour offrir un appui en matière de santé et de services sociaux ainsi que de soutien communautaire ». Cette annonce s'inscrit dans le cadre de la publication prochaine de la première Politique nationale de lutte contre l'itinérance, ainsi que du plan d'action définissant sa mise en œuvre.

#### **2,5 millions de dollars pour la Fiducie du Chantier de l'économie sociale**

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a pour principale mission de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement pour les entreprises d'économie sociale.

« Afin de permettre à la Fiducie d'investir davantage, le congé d'intérêts sur la contribution gouvernementale sera prolongé pour une période additionnelle de cinq ans. Ce congé d'intérêts représente un investissement de 2,5 millions de dollars sur l'ensemble de la période », a annoncé le ministre Marceau.

#### **4 millions de dollars par année pour soutenir la formation des pompiers volontaires et à temps partiel**

Comme l'ont révélé les événements de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte, les pompiers volontaires et à temps partiel jouent un rôle de premier plan dans les petites municipalités. Or, au même titre que les pompiers de métier, les pompiers volontaires et à temps partiel sont soumis à des exigences de formation.

« Dans le but d'assurer que les municipalités et les MRC du Québec ont la capacité d'intervenir adéquatement lors de sinistres, le gouvernement investira 4 millions de dollars par année afin d'apporter une aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel », a dévoilé le ministre.

« La solidarité est une valeur fondamentale des Québécois. Il s'agit de l'un des piliers de l'action gouvernementale. Avec le budget 2014-2015, le gouvernement agit pour renforcer la solidarité », a-t-il souligné.

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363

**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°4**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **Assurer la prospérité des régions**

**Québec, le 20 février 2014** – Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a réaffirmé, à l'occasion du dépôt du budget 2014-2015, que le gouvernement est en action pour assurer la prospérité des régions et qu'il maintient son appui aux municipalités.

« La performance économique du Québec est directement tributaire de la croissance de chacune de ses régions, et c'est en misant notamment sur des mesures d'appui à l'investissement que toutes les régions du Québec s'enrichissent. L'ampleur des actions mises de l'avant au cours des derniers mois témoigne bien de l'engagement de l'État à développer leur plein potentiel », a déclaré le ministre.

#### **1,8 milliard de dollars d'investissements privés en région soutenus par le gouvernement**

Le gouvernement du Québec a clairement démontré qu'il compte poursuivre dans la voie du développement des régions dans le cadre de sa Politique économique Priorité emploi. Des actions concrètes sont prévues pour favoriser le développement de secteurs directement liés à l'essor économique régional.

Parmi celles-ci, on trouve des initiatives ciblées pour les secteurs forestiers et pétroliers, le crédit d'impôt à l'investissement aux taux bonifiés dans les régions ressources, les mesures pour le développement du Nord québécois et des gestes pour promouvoir le tourisme en région.

« Depuis octobre dernier, le gouvernement du Québec a contribué à la réalisation de 1,8 milliard de dollars de projets d'investissement privé en régions ressources. Ces interventions permettront de créer ou de maintenir environ 2 500 emplois directs », a indiqué le ministre.

#### **Nouvelles initiatives prévues dans le budget 2014-2015**

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement prévoit des initiatives particulières pour les régions du Québec.

De plus, le ministre des Finances et de l'Économie a annoncé, à l'occasion du budget 2014-2015 des initiatives pour les régions touchées par les feux de forêt et un soutien à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel.

### **Des investissements additionnels de Capital régional et coopératif Desjardins**

Depuis 2001, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) joue un rôle important dans le financement des coopératives et des PME québécoises, particulièrement de celles qui sont situées dans les régions ressources.

Afin que CRCD poursuive ses interventions financières dans les différentes régions du Québec, avec un effort additionnel auprès des entreprises situées dans des territoires aux prises avec des difficultés économiques, le gouvernement annonce que CRCD pourra émettre 150 millions de dollars d'actions pour l'année 2014 et qu'il investira au moins 10 millions de dollars sur quatre ans dans les territoires aux prises avec des difficultés économiques.

### **Les régions et les municipalités du Québec**

Toutes les régions du Québec bénéficient des efforts consacrés à la création d'emplois et aux investissements. Dans les régions du Québec où l'activité économique est plus modérée, le gouvernement s'emploie à démarrer le plus rapidement possible les projets d'investissement public prévus dans le Plan québécois des infrastructures.

Dès octobre 2012, le gouvernement créait le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars. En novembre 2012, le gouvernement lançait le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, dans la région de l'Amiante. En mai 2013, la première ministre a rendu publique la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le gouvernement a lancé la Politique nationale de la ruralité en décembre dernier. Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vient de rendre publique la Stratégie nationale de mobilité durable, qui donne un solide coup de pouce financier aux sociétés de transport.

### **Renouvellement des Fonds locaux d'investissement**

Selon les modalités actuelles, les Fonds locaux d'investissement (FLI) seraient arrivés à échéance au 31 décembre 2014, de sorte que les centres locaux de développement (CLD) n'auraient plus été en mesure d'accorder d'aide financière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Étant donné l'importance des FLI dans le soutien à l'entrepreneuriat local, le ministre des Finances et de l'Économie, à l'occasion du budget 2014-2015, prévoit le report du remboursement des FLI pour une période de cinq ans, ce qui permettra de dégager des liquidités afin d'assurer le maintien des interventions des CLD en région. S'y ajoute l'assouplissement des modalités des FLI afin d'appuyer les futurs entrepreneurs dans leurs démarches d'acquisition d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec.

« Avec ces modifications et ce report, les CLD pourront réaliser des investissements additionnels annuels de 25 millions de dollars de 2015-2016 à 2019-2020, à même la capitalisation actuelle », a précisé le ministre.

Les FLI visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale. Ils sont le principal outil dont disposent les 120 CLD pour soutenir les entreprises de leur territoire.

### **Montréal, la métropole du Québec**

Le gouvernement investit beaucoup dans Montréal. La région administrative recevra à elle seule 34,2 milliards de dollars d'investissements d'ici 2023, comme prévu dans le Plan québécois des infrastructures, ce qui correspond à son poids économique.

« Le gouvernement reconnaît Montréal comme une véritable métropole, avec tout ce que cela implique comme responsabilités particulières. Je confirme ainsi le rétablissement du versement annuel d'une somme de 25 millions de dollars à la Ville de Montréal, afin de l'aider à assumer les responsabilités résultant de son statut de métropole du Québec », a indiqué le ministre.

En 2017, la métropole célébrera son 375<sup>e</sup> anniversaire. Cela coïncidera avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Exposition universelle de 1967. Afin de laisser une marque tangible de cet événement, le gouvernement soutiendra des projets porteurs permettant de contribuer au rayonnement de la ville.

Le ministre des Finances et de l'Économie a confirmé à cette fin un appui gouvernemental de l'ordre de 125 millions de dollars pour la réalisation de quatre grands projets d'immobilisations sur des sites emblématiques de la ville à titre de legs gouvernementaux : le réaménagement de la place des Nations et la construction d'une promenade riveraine et panoramique au parc Jean-Drapeau, la bonification des activités offertes sur le site Espace pour la vie, un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal et une nouvelle phase d'expansion de Pointe-à-Callière, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

### **Québec, la capitale nationale**

La Ville de Québec doit elle aussi assumer les responsabilités particulières découlant de son statut de capitale nationale.

De plus, la ville de Québec joue un rôle moteur dans le développement du tourisme au Québec. « Je confirme donc l'appui financier du gouvernement au projet de réaménagement du site Dalhousie, en bordure du Saint-Laurent, et l'appui du gouvernement à la construction d'un anneau de glace couvert à Québec, l'anneau de glace Gaétan-Boucher », a dit le ministre.

Québec est une ville patrimoniale aux trésors multiples, en même temps qu'un grand lieu de culture. Ainsi, le ministre des Finances et de l'Économie a aussi annoncé la mise aux normes et la conversion de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, afin de la rendre accessible au public dans le cadre d'un projet compatible avec le caractère historique et architectural du bâtiment.

### **10 millions de dollars pour développer la filière biomasse forestière résiduelle**

La biomasse forestière est une source d'énergie renouvelable, disponible et souvent abondante. L'utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour produire de l'énergie est une option pour réduire la consommation de carburants fossiles et ainsi contribuer à atteindre nos objectifs d'indépendance énergétique.

« Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement du Québec s'engage à investir 10 millions de dollars dans un nouveau fonds visant à accélérer le développement de la filière biomasse forestière résiduelle », a indiqué le ministre.

À cet égard, le gouvernement collaborera avec Fondation et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) afin de mettre sur pied un fonds dont la capitalisation minimale sera de 20 millions de dollars.

### **Amélioration du crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région**

Le crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique a été mis en place dans le budget 2012-2013 afin d'accélérer et d'intensifier les investissements en infrastructures des établissements d'hébergement situés dans les régions du Québec.

Afin de permettre aux sociétés d'hébergement touristique de mieux planifier leurs travaux et d'aller plus rapidement de l'avant dans la réalisation de leurs projets de rénovation ou d'amélioration, le gouvernement annonce que le seuil minimal d'investissement de 50 000 \$ ne sera plus appliqué sur une base annuelle, mais plutôt pour toute la durée du crédit d'impôt, soit de mars 2012 à décembre 2015.

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363

**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°5**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **La culture : à la fois reflet de notre identité et moteur économique**

**Québec, le 20 février 2014** – L'identité québécoise se reflète en bonne partie dans notre culture. En plus de nous distinguer et de nous permettre de rayonner dans le monde, la culture constitue un puissant moteur de notre économie. À l'occasion du dépôt du budget 2014-2015, le ministre des Finances et de l'Économie annonce une série de mesures qui témoignent du soutien indéfectible du gouvernement à l'égard du secteur culturel.

#### **150 millions de dollars pour la Stratégie culturelle numérique**

Pour les organismes culturels, la révolution numérique représente un défi crucial d'adaptation aux nouveaux moyens d'information et de communication. Ainsi, le gouvernement investira 150 millions de dollars pour soutenir les organismes culturels qui doivent prendre le virage technologique. Les sommes investies serviront notamment au remplacement de l'équipement actuel par de l'équipement numérique.

La Stratégie culturelle numérique sera rendue publique prochainement par le ministre de la Culture et des Communications.

#### **Pérennisation du programme Mécénat Placements Culture**

En octobre 2013, le ministre de la Culture et des Communications a annoncé la bonification du programme Mécénat Placements Culture. Cette initiative faisait suite à l'une des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, présidé par M. Pierre Bourgie, dont le rapport a été déposé en juin dernier.

« Afin de répondre à une bonne partie des besoins de financement des organismes culturels, un prélèvement de 5 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur le tabac sera dorénavant destiné à ce programme pour en assurer la pérennité », a déclaré le ministre Marceau.

#### **Un financement maintenu pour l'Orchestre symphonique de Montréal**

Le gouvernement confirme qu'il renouvellera l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et Loto-Québec pour le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal. Les modalités de l'entente seront dévoilées prochainement par le ministre de la Culture et des Communications.

**Un appui indéfectible au financement des infrastructures culturelles**

Au cours des dernières semaines, il y a eu plusieurs annonces de financement des infrastructures culturelles. À cet égard, la première ministre a récemment donné le coup d'envoi de l'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal, un projet qui bénéficiera d'une contribution gouvernementale de 18,9 millions de dollars.

À Québec, le gouvernement a accordé 30 millions de dollars au projet du théâtre Le Diamant de Robert Lepage. La remise aux normes de la Chapelle historique du Bon-Pasteur bénéficiera d'une aide gouvernementale afin d'en permettre la réouverture au public. « Une contribution de 20 millions de dollars sera faite pour la construction du complexe culturel de Longueuil », a annoncé le ministre Marceau.

**Un soutien à la lecture, aux livres et aux librairies**

Le gouvernement a récemment rendu publique sa position dans le débat sur le prix de vente des livres. À cet égard, le gouvernement déposera un projet de loi encadrant le prix des livres neufs imprimés et numériques.

Cette mesure contribuera à protéger l'identité et la culture québécoises, en plus de soutenir un secteur de l'industrie culturelle dont dépendent 12 000 emplois et près de 800 millions de dollars de retombées annuelles.

« Fondement de l'identité québécoise, instrument de rayonnement à travers le monde et important secteur d'activité créateur d'emplois et de richesse, la culture joue un rôle essentiel au développement du Québec », a tenu à rappeler le ministre Marceau.

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363

**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°6**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **Le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé : le rapport du groupe d'experts accueilli favorablement par le gouvernement**

**Québec, le 20 février 2014** – À l'occasion du dépôt du budget 2014-2015 du gouvernement du Québec, le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients a remis son rapport *Pour que l'argent suive le patient* et les trois fascicules techniques l'accompagnant au ministre des Finances et de l'Économie et au ministre de la Santé et des Services sociaux. Présidé par M<sup>me</sup> Wendy Thomson et composé de MM. Roger Paquet et Pierre Shedleur, le groupe d'experts formule quinze recommandations afin d'implanter le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé. Le groupe d'experts propose une stratégie d'ensemble comportant trois directions prioritaires d'intervention. Il propose aussi des initiatives permettant de réunir les conditions nécessaires et de gérer le changement, particulièrement pour ce qui est des informations cliniques et financières.

Au nom du gouvernement, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a accueilli très favorablement l'ensemble des recommandations présentées. « Le gouvernement réserve immédiatement 15 millions de dollars en 2014-2015 afin d'améliorer les informations cliniques et financières concernant notamment les soins prodigués et les résultats obtenus », a-t-il annoncé.

#### **Une stratégie d'ensemble et trois directions prioritaires**

Le groupe d'experts propose au gouvernement une stratégie d'ensemble visant à s'appuyer sur le financement axé sur les patients pour relever les défis auxquels le système de santé du Québec fait actuellement face, soit l'accessibilité aux soins, la qualité des soins, l'équité dans la répartition du financement et les pressions sur les dépenses. Le groupe d'experts définit une démarche pragmatique, étalée sur une période de trois à cinq ans commençant dès 2014-2015.

Le groupe d'experts recommande d'agir dans trois directions considérées comme prioritaires, soit :

- l'accès aux services chirurgicaux, grâce à un programme élargi et intégré;
- la valorisation de la qualité des soins par un financement selon les meilleures pratiques reconnues en santé;
- la prise en charge des patients atteints de maladie chronique, avec un financement favorisant l'intégration des services.

### **La réponse du gouvernement**

Dans le discours sur le budget 2014-2015, le ministre des Finances et de l'Économie a annoncé que le gouvernement compte donner rapidement suite aux recommandations présentées par le groupe d'experts. Il a ajouté que « le gouvernement expliquera prochainement de façon détaillée » le suivi apporté à ces recommandations.

### **Un lien direct entre le patient, les soins prodigués et leur financement**

Le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients a été mis en place en mars 2012, afin de proposer au gouvernement les démarches à entreprendre pour implanter le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ce mandat a été confirmé et précisé à l'automne 2012 par le gouvernement nouvellement élu.

Le financement axé sur les patients est un mode d'allocation des ressources établissant un lien direct entre le patient, les soins prodigués et leur financement. Les ressources sont allouées en fonction du type et du volume de services fournis, ce qui différencie ce mode du système traditionnel, où les ressources sont allouées sur une base historique et globale. Comme son nom l'indique, le financement axé sur les patients est fortement imprégné d'une philosophie selon laquelle le choix des patients exerce une influence sur la prestation des soins et l'allocation des ressources. Le financement axé sur les patients a été introduit dans les systèmes de santé de la plupart des pays développés.

« Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Wendy Thompson et MM. Pierre Shedleur et Roger Paquet pour leur excellent travail », a conclu le ministre.

Le rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, *Pour que l'argent suive le patient*, peut être consulté sur le site Internet du groupe d'experts au [www.santefinancementactivite.gouv.qc.ca](http://www.santefinancementactivite.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363

**BUDGET 2014-2015**  
**COMMUNIQUÉ N°7**  
**#budgetQc**

## **BUDGET 2014-2015**

### **Publication du rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises**

**Québec, le 20 février 2014** – À l'occasion du dépôt du budget 2014-2015 du gouvernement du Québec, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a réagi très favorablement au rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, rendu public aujourd'hui.

« Être maîtres et prospères chez nous, c'est également protéger les sièges sociaux des entreprises québécoises. La présence de sièges sociaux sur le territoire québécois est à la fois une marque de richesse et un facteur stratégique dans les prises de décision définissant le développement économique », a-t-il déclaré.

« C'est pourquoi nous accueillons très favorablement les recommandations du groupe de travail qui visent à favoriser le maintien et le développement des sièges sociaux québécois ainsi qu'à permettre aux sociétés publiques du Québec de se protéger contre des prises de contrôle non souhaitées », a mentionné le ministre.

« J'entends proposer rapidement des modifications législatives à la Loi sur les sociétés par actions afin d'y inclure des dispositions donnant des moyens de défense adéquats aux sociétés désireuses de s'en prévaloir. Le rapport recommande de permettre aux sociétés par actions d'adopter un droit de vote variable en fonction de la durée de détention des actions et d'interdire certaines opérations pour les sociétés faisant l'objet d'une offre publique d'achat non approuvée par le conseil d'administration », a-t-il ajouté.

Le ministre a également précisé qu'il endossait la position de l'Autorité des marchés financiers sur la question des régimes de droit et qu'il allait procéder, au besoin, aux modifications nécessaires à la Loi sur les valeurs, tout en tenant compte du contexte canadien, où la plus grande harmonisation est requise.

« Je tiens à remercier M. Claude Séguin et les membres du groupe pour leur excellent travail », a conclu le ministre.

Le rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises peut être consulté sur le site Internet du ministère de Finances et de l'Économie, au [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Source :** Mélanie Malenfant  
Directrice adjointe et attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et de l'Économie  
418 643-5270 ou 514 873-5363